

Gardel mise sur l'énergie solaire avec Albioma

Par RCI web et David Camatchy 21/02/2024 - 10:00

Une nouvelle centrale photovoltaïque a été installée sur les toits de la sucrerie de Gardel en décembre dernier. Cette installation générera 1 380 MWH (Méga Watt Heure), soit les besoins énergétiques d'environ 365 foyers.



Photo : réseaux sociaux Gardel

1 913 panneaux au total ont été installés sur le site de la sucrerie de Gardel et recouvrent ainsi les 4 000 mètres carrés de toiture de l'usine. Cela confirme l'engagement de la sucrerie dans l'excellence énergétique responsable.

Depuis 1999, Albioma produit de l'électricité à partir de la biomasse locale, la bagasse au sein de la centrale située au Moule. Ce qui permet de générer 15% de l'électricité de l'île.

Vers une énergie plus verte

Le solaire n'est pas nouveau pour Albioma solaire, présente en Guadeloupe depuis 2006 avec le développement, la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques. Gardel SA se félicite aussi d'être la première entreprise de notre archipel et première sucrerie européenne à bénéficier de la certification ISO 50 001, symbolisant les efforts de la société pour réduire son impact environnemental et améliorer son efficacité énergétique. La société annonce aussi qu'elle poursuivra cet engagement dans l'innovation et la durabilité vers une énergie plus verte et responsable.

<https://rci.fm/guadeloupe/infos/Environnement/Gardel-mise-sur-lenergie-solaire-avec-Albioma>

Du changement à la tête de l'Express des Îles

Par Elodie Soupama 21/02/2024 - 08:46 • Mis à jour le 21/02/2024 - 15:46

La compagnie maritime L'Express des Îles a annoncé ce mercredi 21 février la cession de son activité à la compagnie internationale de ferry FRS. L'actuel PDG de la société basée en Guadeloupe, Roland Bellemare, prépare ainsi son départ à la retraite à l'image de Bruno Moeson, aussi propriétaire de l'Express des Îles.



Même si la transaction est encore soumise aux approbations réglementaires et aux mesures finales de clôture, L'Express des Îles a tout de même annoncé la cession de son activité à la compagnie internationale FRS.

« Il est tout à fait gratifiant que le travail de notre vie passe entre les mains compétentes de FRS. Nous sommes confiants dans le fait que FRS poursuivra le développement réussi de L'Express des Îles », a déclaré Bruno Moeson, actuel propriétaire de l'Express des Îles à la retraite.

Une page se tourne

La compagnie maritime précise tout de même que la continuité et la qualité des services seront assurées par FRS dont le siège est à Flensburg en Allemagne. Cette compagnie internationale voit en cette transaction une opportunité de renforcer sa présence dans les Caraïbes.

C'est Onick Deravel, un Deshaisein de 42 ans, qui assurera la direction de l'entreprise aux Antilles.

FRS, qui possède actuellement 1 500 employés dans 40 pays et transporte chaque année 5,4 millions de passagers, prend donc la relève de la compagnie maritime qui s'appelait autrefois « Antilles Trans Express » (ATE) et qui opérait depuis 37 ans.

<https://rci.fm/deuxiles/infos/Economie/Du-changement-la-tete-de-lExpress-des-Iles>

Life Adapt' Island : un projet d'adaptation aux effets du changement climatique

Par Marie VANDEWOESTYNE m.vandewoestyne@agmedias.fr jeudi 22 février 2024



Les récifs coralliens constituent une barrière naturelle permettant de dissiper l'énergie des vagues. • SHUTTERSTOCK

Vous avez sans doute aperçu les affiches dans les rues, Life Adapt'Island propose d'agir ensemble avec des « solutions fondées sur la nature » pour l'adaptation des territoires insulaires de la Caraïbe au changement climatique. Alors, de quoi s'agit-il concrètement ?

La Guadeloupe, abritant une exceptionnelle biodiversité, est très impactée par les conséquences du changement climatique : augmentation des cyclones, inondations à répétition, érosion des côtes de plus en plus visible, modification des écosystèmes, etc. Le projet « Life adapt'Island » définit des « solutions fondées sur la nature ».

Protéger, gérer de manière durable

Elles sont définies par l'UICN (l'Union internationale pour la conservation de la nature) comme : « les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ».

Un projet sur cinq ans

Ce projet, qui court sur cinq ans, consiste à innover pour réhabiliter les espaces naturels protégeant nos territoires et à diffuser les bonnes pratiques auprès de différents publics-clés (scientifiques, gestionnaires et aménageurs, usagers, scolaires, etc.). Le Grand port maritime de la Guadeloupe est partenaire de ce projet. Il agit en tant qu'acteur industriel et économique, gestionnaire d'espaces naturels et responsable de la mise en œuvre des actions du projet.

Des écosystèmes en symbiose

De nombreuses publications scientifiques démontrent que l'association entre les trois écosystèmes que sont les récifs coralliens, les herbiers marins et les mangroves, est la meilleure combinaison pour protéger les communautés côtières. Les acteurs de Life Adapt'Island agissent donc pour protéger et réhabiliter ces différents espaces naturels qui cohabitent sur nos territoires.

Toutes les informations sur le site web : www.cayoli.fr/life-adaptisland



Les affiches ne passent pas inaperçues dans les rues. Le but ? Sensibiliser et impliquer la population aux effets du changement climatique. • M.V.



Le projet prévoit la réhabilitation de 80 000m² de mangroves. La mangrove stabilise les sols et réduit les effets des vagues sur les zones côtières. • Shutterstock

Le projet développe 4 objectifs

- Développer une stratégie d'adaptation innovante fondée sur la nature
- Restaurer les connexions entre les écosystèmes littoraux
- Impliquer la société civile et les communautés
- Répliquer les techniques innovantes dans la Caraïbe

Focus sur les actions de réhabilitation

Prototypes environnementaux pour la protection des coraux :

- Mise en place de fermes coralliennes
- Combinaison de solutions artificielles et naturelles
- Conception, tests et installations d'éco-mouillage
- Création de pépinières d'espèce végétales emblématiques

Diminution des pressions sur les milieux naturels :

- Sensibilisation à la réduction de la pollution des sols et de l'eau
- Enlèvement des épaves et des déchets sous-marins / terrestres
- Déblaiement et retour au profil naturel des littoraux
- Gestion des espèces exotiques envahissantes

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/environnement/life-adapt-island-un-projet-dadaptation-aux-effets-du-changement-climatique-975999.php>

Le chef-lieu a accueilli ses derniers croisiéristes de la saison

vendredi 23 février 2024



Gérard Petrelluzzi, agent maritime, demeure un acteur incontournable du monde portuaire en Guadeloupe. • FL.B

Cette saison, cinq bateaux de croisière étaient programmés pour Basse-Terre, et seulement quatre ont accosté, suite à une annulation le jour du Mardi gras.

Cela peut étonner plus d'un mais l'Evrima, qui a jeté l'ancre mercredi dernier (21 février) au port du chef-lieu était le dernier paquebot de croisière de la saison pour Basse-Terre. En effet en collaboration avec la communauté d'agglomération Grand sud Caraïbe (CAGSC), la municipalité avait comme d'habitude mis les petits plats dans les grands, afin d'accueillir l'ultime paquebot de croisière de la saison.

« Sé Californie »

« Nous sommes dans une dynamique afin que l'accueil soit le plus performant, en espérant qu'il y ait encore davantage de bateaux, car le sud Basse-Terre a un potentiel extraordinaire », explique le maire de Basse-Terre André Atallah.

Un édile également fier d'avoir accueilli un groupe d'une vingtaine de touristes dans son bureau, après une visite de la mairie avec un guide. En effet après avoir notamment été conquis par les tableaux de Rodner placés çà et là au sein de l'hôtel de ville, ces derniers ont pu visiter le bureau du maire, très à l'aise dans la langue de Shakespeare. Des Californiens auxquels le maire a expliqué qu'il a failli se marier avec une Californienne.

Une fois à quai, que fait l'équipage ?

Grâce à Gérard Petrelluzzi, l'agent du bateau et acteur incontournable du monde portuaire et maritime de Guadeloupe, nous avons pu en savoir plus sur les différentes opérations réalisables par les équipages de ces géants des mers, une fois les croisiéristes partis pour leurs visites. « Ces paquebots en profitent pour déposer leurs déchets, pour environ 30 mètres cubes, et prennent de l'eau, pour environ 300 mètres cubes. Là aujourd'hui, il y a un marin qui a quelques soucis et qui est à l'hôpital. Autrement ils en profitent pour effectuer quelques travaux, notamment de soudure, mais ce sont surtout les touristes qui vont visiter l'île ». La mission de Gérard Petrelluzzi est immense, et à ce titre nous l'avons aperçu en train de ramener des jeux de

dominos à bord, de même qu'il est parti visiter les commerces de la ville, notamment à la recherche de fermetures Éclair. Gérard Petrelluzzi aimerait bien faire venir le grand frère de l'Evrima (240 m) contre 190 m, mais des travaux sont nécessaires.

FL.B



« Nous sommes dans une dynamique afin que l'accueil soit le plus performant. » • FL.B



Ces californiens, en pleine visite de l'hôtel de ville, étaient agréablement surpris de pouvoir rencontrer monsieur le maire, qui leur parlé parfaitement en anglais. • FL.B

Maddy Nirelep, élue de la Ville en charge du tourisme

« Il est important pour nous que l'agence Petrelluzzi puisse aimer Basse-Terre et face venir ce type de bateaux. Car Evrima semble être très satisfait de ce que la Ville fait et nous souhaitons qu'à l'avenir il y ait davantage de bateaux qui viennent. C'est vrai que pour cela il faudrait des changements : il faudrait que la capitainerie, les élus, tout le monde se mette ensemble, pour la réalisation des travaux adéquats afin que nous puissions recevoir plus de paquebots de croisière

ici. Car la Ville est prête, les commerçants sont prêts, tout le monde veut jouer le jeu. C'est tout bénéf pour Basse-Terre que l'on puisse faire venir davantage de paquebots de croisière. Il y a d'une part des travaux nécessaires sur le port pour l'accueil de paquebots à plus fort tirant d'eau, et d'un autre côté CAGSC en lien avec la municipalité, feront ce qu'il y a à faire pour continuer, avec l'office du tourisme intercommunal qui sera bientôt implanté sur la ville de Basse-Terre. »



BASSE-TERRE-CROISIERE SEULEMENT 5 ESCALES-Maddly Nirelep, élue de la ville de Basse-Terre en charge du tourisme. • FL.B

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/politique/le-chef-lieu-a-accueilli-ses-derniers-croisieristes-de-la-saison-976191.php>

En Guadeloupe, les croisières s'amuse^{nt} malgré leur impact environnemental

AFP dimanche 25 février 2024



Le marché de la croisière continue d'être florissant en Guadeloupe, avec un nombre d'escales atteignant les niveaux d'avant-Covid, malgré son impact négatif sur l'environnement. • FL.B

Le marché de la croisière continue d'être florissant en Guadeloupe, avec un nombre d'escales atteignant les niveaux d'avant-Covid, malgré son impact négatif sur l'environnement.

"Sur cette saison 2023-2024, nous avons 243 escales prévues, soit le niveau d'avant Covid", se félicite auprès de l'AFP Laurence Corenthin, responsable croisière au Comité du Tourisme des Îles de Guadeloupe (CTIG).

Une vraie embellie pour le secteur, deux ans après la pandémie qui avait éloigné les circuits des paquebots les îles françaises en raison de la situation sanitaire et des crises sociales répétées, privant ainsi le territoire d'au moins 70 millions d'euros de chiffre d'affaires.

"La tendance à la relance du marché se confirme pour les années à venir", abonde Olivier Pierrot, responsable de la promotion commerciale et de la prospective économique à Port Caraïbes, le grand port de Guadeloupe, qui accueille paquebots et croisiéristes. "Nos quais peuvent recevoir jusqu'à trois navires simultanément à Pointe-à-Pitre", rappelle-t-il.

"C'est un mal nécessaire que d'accueillir ces bateaux", soupire Harry Durimel, maire connu pour son engagement écologiste. "Ces navires apportent de l'animation dans la ville, du monde et de l'activité économique au niveau du tourisme et quelque part, ça participe à un regain d'engouement pour la ville", concède l'édile de Pointe-à-Pitre.

Pour autant, il se dit conscient des effets écologiques de ces navires, qui représentent, selon des études, 3% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), en brûlant du fioul lourd à quai.

S'y ajoutent les pollutions sonores sous-marines, les risques de collision avec les cétacés, ainsi qu'un volume important de personnes déversés, notamment dans les plus petites localités.

A Deshaies et Terre-de-haut, communes de l'archipel des Saintes, ce sont des considérations prises en compte.

"Notre travail, c'est d'équilibrer le territoire, et certes d'accueillir des milliers de touristes mais aussi de réguler", rappelle Laurence Corenthin. Alors on y limite le nombre de passagers qui peuvent descendre, au nom de l'acceptation sociale du tourisme.

Jeanny Marc, la maire de Deshaies (Nord Basse-Terre), reste vigilante: "On accepte au mouillage les bateaux qui font moins de 500 passagers, mais la croisière c'est un atout: ces touristes qui viennent du monde entier, reviennent chez nous", affirme-t-elle.

"Distorsion de concurrence"

Elle indique aussi vouloir installer des "coffres de mouillage", en discussion avec les services de l'Etat, pour éviter "que les ancres ne détruisent les fonds marins". Depuis plusieurs années, des mouillages dits écologiques installés pour les bateaux de plaisance "ont fait leur preuve": "Depuis qu'on a fait ça les herbiers marins, poissons, tortues et hippocampes sont revenus", selon l'élue.

Une directive européenne pourrait toutefois venir contrarier l'activité de croisière: l'Emission Trading System, une taxe carbone qui compense les émissions des bateaux entrants dans les ports européens, en vigueur depuis 2024.

Les navires devront ainsi payer pour 40% de leurs émissions déclarées, un taux qui augmentera pour couvrir 100% des émissions déclarées à partir de 2027. "Une vraie distorsion de concurrence en zone Caraïbes où seuls les ports Français des départements sont concernés", indique Olivier Pierrot, qui assure qu'un travail de négociation a déjà commencé avec les ministères.

Cette taxe ne devrait pourtant pas effrayer les acteurs de la croisière, qui disent réduire et viser le zéro émission carbone à des échéances courtes.

L'électrification des quais de ports sont prévus pour permettre d'éteindre les moteurs à quai, les compagnies équipent leurs navires en dispositifs divers. MSC a par exemple annoncé un objectif de "zéro émission nette d'ici à 2050".

Et puis les navires renoncent au fioul pour passer à la propulsion au gaz naturel, pour réduire leurs émissions de CO2. Des évolutions applaudies dans l'industrie du tourisme, mais réfutées par les défenseurs de l'environnement : le GNL reste une énergie fossile qui libère des fuites de méthanes importantes.

<https://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/economie/en-guadeloupe-les-croisieres-samusement-malgre-leur-impact-environnemental-976381.php>

Des salariés dockers ont obtenu de la Cour d'Appel la reconstitution de leur carrière et leur intégration en CDI au sein du GIE Aréma.



Porte-conteneurs de la CMA-CGM dans la rade de Pointe-à-Pitre. • ©Rémi Defrance

Ils sont plusieurs à avoir obtenu judiciairement gain cause après 12 ans de procédure. Le 15 janvier dernier la cour d'appel de la Guadeloupe a ordonné, au GIE Aréma, la restitution de leur carrière et leur intégration en contrat à durée indéterminée selon la CGTG. Le GIE est une filiale du groupe CMA-CGM. Le syndicat a tenté d'avoir des réponses, mais pour l'heure sans succès.

[Guadeloupe La 1ère](#) • **Publié le 26 février 2024 à 17h00**

C'est une vieille affaire toujours en quête de son épilogue qui revient aux premières lignes de l'actualité en Guadeloupe.

Une affaire qui avait conduit quatre salariés du GIE Arema, filiale de CMA-CGM, à se pourvoir en justice pour obtenir leur réintégration après un licenciement qu'ils estimaient abusifs.

Ils avaient en effet saisi le Conseil des Prud'hommes de Pointe-à-Pitre le 20 septembre 2012, pour demander leur réintégration. Le 17 février 2014, la Cour d'Appel de Basse-Terre a jugé que le licenciement des quatre salariés dockers créait un trouble manifestement illicite qu'il fallait faire cesser. La Cour d'Appel a alors ordonné au GIE AREMA de procéder à leur réintégration immédiate.

Le GIE AREMA avait alors refusé de donner une suite favorable à la décision de justice. Une mobilisation les 15 et 16 avril 2014. avait cependant conduit le GIE AREMA à obtempérer en acceptant la réintégration des quatre salariés à leur poste de travail de docker occasionnel selon le contrat d'usage sur la liste prioritaire et dans les conditions antérieures au 2 octobre 2012.

La société AREMA avait aussi accepté d'accorder un règlement indemnitaire aux salariés. Le calcul a été effectué sur 19 mois assorti d'un 13e mois sur la base de la grille de salaire Docker B niveau 2.

La société AREMA a aussi accepté d'établir les fiches de paye correspondantes.

Pour autant, AREMA avait alors refusé la transformation des contrats de ces quatre salariés de CDD en CDI.

Après 12 ans de procédure, le 15 janvier dernier la Cour d'appel de la Guadeloupe a donc ordonné, au GIE Aréma, la restitution de leur carrière et leur intégration en contrat à durée indéterminée.

Mais en face, l'actuelle DRH de AREMA, n'entend pas appliquer cette décision. D'où la colère des salariés concernés

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/des-salaries-dockers-ont-obtenu-de-la-cour-d-appel-la-reconstitution-de-leur-carriere-et-leur-integration-en-cdi-au-sein-du-gie-arema-1468161.html>

Croisières : quelles modalités d'application du "duty free" dans les villes escales de Guadeloupe?



Touristes au marché de la rue piétonne, à Pointe-à-Pitre. • ©Bruno Pansiot-Villon

Le dispositif est opérationnel : les villes escales de Guadeloupe peuvent d'ores et déjà vendre leurs produits aux croisiéristes exonérés de taxes (y compris d'octroi de mer). Une aubaine pour les enseignes des communes concernées qui, grâce à ce dispositif, se révèlent compétitives par rapport aux offres des pays voisins de la Caraïbe. Reste aux socioprofessionnels de maîtriser le sujet... et les démarches correspondantes.

Nadine Fadel, avec Paul-Henri Schol • Publié le 27 février 2024 à 16h15, mis à jour le 27 février 2024 à 16h45

Une réunion a été organisée, ce mardi 27 février 2024, au complexe World Trade Center de Jarry, à Baie-Mahault, à l'intention des commerçants des villes et commune de Guadeloupe qui

accueillent des croisiéristes. Le dispositif expérimental de vente hors taxe, au bénéfice des passagers des paquebots, leur a été présenté.



Réunion sur le dispositif de vente de produits détaxés dans les villes escales de croisière - 27/02/2024. • ©Bruno Pansiot-Villon

Ce dispositif, objet d'un décret ministériel daté du 7 février dernier, [prévoit la possibilité pour les croisiéristes de bénéficier de marchandises en duty free, dans les villes escales](#), jusqu'en 2026 ; une telle ristourne, qui va de 15 à 20%, a de quoi booster l'économie locale. En Guadeloupe, les territoires bénéficiaires sont Pointe-à-Pitre, Basse-Terre, Deshaies, Terre-de-Haut et Saint-Louis de Marie-Galante.



Marché aux épices (ou marché Saint-Antoine), à Pointe-à-Pitre. • ©Bruno Pansiot-Villon

Quels sont les produits qui peuvent entrer dans ce cadre ? Quelles enseignes ? Pour quel niveau de détaxe ? Et, administrativement, quels sont les justificatifs à fournir ? Ce sont quelques-unes des questions des socioprofessionnels, auxquelles des experts ont répondu, ce mardi matin. Pour les participants à cette réunion, les explications étaient claires. L'application du dispositif, en revanche, ne sera pas aisée pour tous.

(...) Maintenant, il faut juste préciser la nomenclature et les transactions qu'on devra accomplir avec la Douane ; là, il y a un petit souci de compréhension.

François Pellecuier, président de l'Union des services et commerces de Pointe-à-Pitre



Rue Frébault, centre-ville de Pointe-à-Pitre. • ©Bruno Pansiot-Villon

Le décret qui vient de paraître est synonyme de reconduction. Son application était attendue depuis quatre ans par les entreprises concernées, mais elle a été retardée, notamment du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19. Cette fois, c'est la bonne !

Les décrets sont à application immédiate ! Ça veut dire que le dispositif est opérationnel (...). C'est un moyen de permettre à tous ceux qui le souhaitent d'être compétitifs vis-à-vis des tarifs des autres îles de la Caraïbe et de pouvoir doper les ventes.

Patrick Vial-Collet, président de la Chambre de commerce et d'industrie des îles de Guadeloupe

Tous les produits sont concernés, excepté les cigarettes.

L'exonération de taxe comprend aussi la non-application de l'octroi de mer ; ce qui était une demande des socioprofessionnels.

La saison touristique 2023/2024 touchant bientôt à sa fin, cette annonce ne va pas générer davantage de visite dans l'archipel. Mais pour les années à venir, il s'agira de largement communiquer sur cette nouveauté, afin que les croisiéristes fassent honneur aux produits de Guadeloupe.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/croisieres-quelles-modalites-d-applications-du-duty-free-dans-les-villes-escales-de-guadeloupe-1468470.html>

L'Europe autorise le rachat de Bolloré Logistics par la CMA-CGM



Rédigé par Clicanoo

Publié le 27/02/2024 à 10:28

PORT. La Commission européenne a autorisé le projet d'acquisition de Bolloré Logistics par la CMA CGM. *"L'autorisation est subordonnée au respect intégral des engagements offerts par les parties"*, rappelle la Commission dans un communiqué. L'annonce est intervenue en fin de journée de vendredi dernier. Ce rachat par la CMA-CGM avait provoqué quelques remous du côté des acteurs du Port de la Réunion, craignant un effet de concentration entre deux acteurs poids lourds du transit maritime, rappellent nos confrères du Quotidien.

Si des risques de concentration ont été trouvés sur certains territoires, ce n'est pas le cas de La Réunion. *"L'enquête de la Commission a révélé que la concentration, telle qu'initialement notifiée, aurait conduit à une diminution de la concurrence sur les marchés de la prestation de services de transit maritime en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane française"*, poursuit la Commission européenne.

Des ventes d'actifs

Après enquête, elle a trouvé que cette opération aurait provoqué des *"liens verticaux"* trop importants entre les activités de transport maritime régulier par conteneurs exercées en amont par CMA CGM sur les liaisons entre l'Europe et la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane française et les activités de transit maritime menées en aval par Bolloré Logistics sur ces territoires. En outre, la Commission a constaté que CMA CGM pourrait avoir la capacité de favoriser Bolloré Logistics au détriment de transitaires concurrents, compte tenu notamment des parts de marché très élevées qu'elle détient sur ces liaisons d'Outre-mer et des structures concurrentielles de ces territoires, et qu'elle pourrait être incitée à agir de la sorte.

Pour "apaiser" ces craintes, des mesures dites correctives ont été appliquées. La CMA-CGM et Bolloré Logistics ont proposé de céder l'ensemble des activités de Bolloré Logistics en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Martin et en Guyane française et plusieurs actifs liés à ces

activités en France métropolitaine. *"Ces engagements remédient pleinement aux problèmes de concurrence recensés par la Commission, étant donné qu'ils font disparaître le lien vertical entre les activités de transport maritime régulier par conteneurs exercées par CMA CGM et les activités de transit maritime menées par Bolloré Logistics dans les territoires concernés"*, indique la Commission.

"Grâce aux mesures correctives proposées par les parties, les marchés locaux de transit maritime resteront concurrentiels et les consommateurs locaux, en fin de compte, ne devront pas payer plus pour les produits importés depuis l'Europe continentale", explique Margrethe Vestager, vice-présidente exécutive chargée de la politique de concurrence.

J.D

[L'Europe autorise le rachat de Bolloré Logistics par la CMA-CGM \(clicanoo.re\)](https://www.clicanoo.re/)

Remaniement ministériel : Hervé Berville confirmé à la Mer avec la Biodiversité et Patrice Vergriete aux Transports

Publié le : 09.02.2024 Dernière Mise à jour : 09.02.2024 Par : Adeline Descamps Lecture : 5 min.



Hervé Berville, aux Assises de l'Economie de la mer en 2022

Crédit photo ©AEM/Ilago/2022

Après vingt-huit jours d'un gouvernement incomplet, le tour de table est ficelé depuis le 8 février. Les thématiques portuaire, maritime et logistique sont incarnées par trois visages. La biodiversité a perdu son portefeuille pour être rattaché à la Mer, qui conserve son titulaire. Le port de Dunkerque gagne sans doute un allié naturel avec l'ancien maire de la ville nordiste. À l'outre-Mer, une spécialiste des finances à l'Assemblée nationale.

Après vingt-huit jours sans gouvernement au complet, le tour de table est ficelé depuis le 8 février à 20h00. Une quinzaine de ministres délégués et de secrétaires d'État sont venus compléter la première salve de nominations des 14 ministres de plein exercice, annoncés deux jours après l'arrivée de Gabriel Attal à Matignon, le 9 janvier.

Des personnalités d'apaisement pour éteindre les départs de feux. Un renouvellement des titulaires plus que de nouvelles recrues pour finaliser l'équipe gouvernementale. Un fond de jeu homme-femme. Des équilibres politiques préservés (quatre postes au MoDem, deux Horizons, une radicale de gauche)... Les commentaires bégaièrent depuis que les deuxièmes de ligne sont connus.

Les thématiques portuaire, maritime et logistique sont incarnées par **trois visages dont deux font leur entrée tandis qu'une personnalité est reconduite.**

La biodiversité revient à la mer

C'est d'abord la confirmation d'[Hervé Berville, secrétaire d'État à la mer, depuis juillet 2022](#), maintenu à son poste et qui récupère la biodiversité, dont Sarah El Haïry était titulaire, également depuis juillet 2022. Cette dernière reçoit le mandat à l'Enfance, à la Jeunesse et aux Familles.

Le ministre délégué est très apprécié par la filière, [pour sa réactivité sur les dossiers \(dumping social\)](#), sa connaissance du secteur et sa capacité à s'emparer des sujets. Il voit son portefeuille s'étoffer avec le lourd dossier de la biodiversité, crise « jumelle » du changement climatique.

Il devrait être sous pression avec ce sujet. Le président Emmanuel Macron en a fait un de ses marronniers, dès 2021, avec comme marqueur, son discours devant le **congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature** (UICN), à Marseille, au cours duquel il avait alors annoncé, outre la tenue en France d'un sommet sur les océans « One Ocean Summit » en 2023 (le prochain à Nice en 2025), une importante augmentation des zones de protection forte dans les eaux françaises de Méditerranée, portée à 5 % en 2027, contre 0,2 % actuellement.

La thématique Biodiversité a refait surface ces derniers jours sous l'effet du mouvement des agriculteurs avec, en bruits de fond, l'usage des produits phytosanitaires dans les champs (qu'il était question de réduire de 50 % d'ici à 2030) et l'accord commercial UE-Mercosur, conclu en juin 2019 et ses clauses miroir sur le plan climatique et de la biodiversité.

Stratégie de la biodiversité

En novembre, le gouvernement, alors dirigé par Élisabeth Borne, avait présenté en présence du ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu (confirmé), et de la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité Sarah El Haïry, l'ensemble des mesures de la troisième stratégie nationale de la biodiversité (SNB).

Parmi la quarantaine d'ambitions figure l'objectif de protéger 30 % des terres et des mers, et de restaurer 30 % des écosystèmes dégradés, conformément à l'accord de Kunming-Montréal, adopté en décembre 2022 par la communauté internationale au cours de la COP15 Biodiversité,

Au rang des nombreux chantiers listés : placer 10 % des espaces terrestres et marins sous protection forte (contre 4,2 % en 2023), mettre en œuvre l'objectif « Zéro artificialisation nette

» à horizon 2050, le plan Ecophyto qui vise à diviser par deux l'usage des pesticides d'ici 2030, malgré la prolongation de l'autorisation du glyphosate pour dix ans, restaurer 50 000 ha de zones humides d'ici à 2026, lutter contre les espèces invasives et contre la pollution plastique...

La version finale de la stratégie intègre aussi l'objectif de « *placer 100 % des glaciers sous un statut de protection forte* » d'ici 2030 (annonce mi-novembre d'Emmanuel Macron lors du « One Planet Summit ») ainsi que la « *lutte contre la pollution sous-marine* ». « *Près d'un milliard d'euros* » doivent être consacrés à ces différentes mesures en 2024.

Aux Transports, un allié pour le port de Dunkerque ?

Quant aux transports, dont le renouvellement ne faisait aucun doute, **Clément Beaune** étant menacé pour ne pas avoir dissimulé sa franche opposition au projet de loi immigration, C'est **Patrice Vergriete**, qui fait son entrée.

Moins d'un mois après sa nomination à la présidence (éphémère) du conseil d'administration de l'AFITF (Agence de financement des infrastructures de transport de France), il obtient un ministère mais toujours sous la responsabilité de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique.

Ministre délégué au Logement de juillet 2023 à janvier 2024, dans le gouvernement d'Élisabeth Borne et sous la tutelle du Ministère de Clément Beaune, l'ancien maire de Dunkerque et président de la communauté urbaine, est un homme divers gauche à l'origine (ex-PS, qu'il a quitté en 2013, il rejoindra Emmanuel Macron en 2022).

Ce polytechnicien (Ponts, Eaux et Forêts) devrait être un allié naturel pour le port de Dunkerque, ces outils dont on dit qu'ils sont stratégiques mais qui ne sont jamais cités dans les maroquins...

En l'occurrence, il a été un des artisans de l'installation des usines de batteries électriques de la start-up Verkor et du groupe taïwanais ProLogium [si bien que le port nordiste est bien parti pour figurer parmi les destinations de prédilection de cette filière](#) en émergence en France.

À l'outre-Mer

Enfin, à l'outre-Mer, émerge la députée macroniste issue de la droite de l'échiquier politique, **Marie Guévenoux**, qui avait adhéré tardivement, en 2017, au parti d'Emmanuel Macron quand il s'appelait encore « En Marche ».

Native d'Amiens, âgée de 47 ans, elle a été réélue en juin 2022 dans la neuvième circonscription de l'Essonne. Elle occupait depuis le début de la législature le poste convoité de première questure de l'Assemblée, en charge des finances de l'institution.

Elle succède à Philippe Vigier (MoDem), profil qui avait été jugé clivant par les élus ultramarins dès son arrivée.

Adeline Descamps

<https://www.actu-transport-logistique.fr/journal-de-la-marine-marchande/remaniement-ministeriel-herve-berville-confirme-a-la-mer-avec-la-biodiversite-et-patrice-vergriete-aux-transports-890215.php>